

# Retrait de votre diplôme d'HDR

## Retrait sur place

**A partir de l'année universitaire 2016**, les diplômes d'HDR seront disponibles à la Direction de la recherche et de l'innovation **sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité**.  
(Carte identité ou passeport) \*

Université de Caen Normandie  
Direction de la Recherche et de l'Innovation  
Campus 1 | Bât. P |  
**Bureau PR 409** / ou en cas d'absence au **secrétariat de la DRI**  
Esplanade de la Paix | CS 14032 | 14032 Caen cedex 5

*Les diplômes antérieurs à 2016 sont à retirer à la Direction des études et de la vie étudiante  
Campus 1 - Bâtiment A*

*Esplanade de la Paix - CS 14032- 14032 Caen cedex 5*

**Prendre rendez-vous avant de vous déplacer. Contact : [deve.diplomes.definitifs@unicaen.fr](mailto:deve.diplomes.definitifs@unicaen.fr)**

\*\*\*\*\*

En cas d'impossibilité de se déplacer, la demande peut se faire :

## Soit par procuration :

La personne mandatée pourra se présenter avec les pièces justificatives suivantes :

- sa pièce d'identité ( *carte identité ou passeport*)\*
- une copie de la pièce d'identité ( *carte identité ou passeport*)\* du docteur
- une lettre datée et signée par le docteur donnant procuration à son mandant pour le retrait de son diplôme

## Soit par correspondance à vos frais:

Veuillez envoyer à la DRI

- Un courrier daté et signé de demande du diplôme,
- une copie de votre pièce d'identité( *carte identité ou passeport*)\*

## Envoi en France :

- une enveloppe au format A4 (lettre suivie de 100 g) disponible dans les bureaux de la Banque Postale libellée à vos nom et adresse.  
*(Ne pas enlever le coupon situé au verso de cette enveloppe, celui-ci sera conservé par le bureau des doctorats).*

## Envoi à l'étranger :

- soit une enveloppe renforcée au format A4 avec 8 coupons réponses internationaux dans la zone européenne et 9 hors zone européenne libellée à vos nom et adresse,
- soit une enveloppe au format A4 (lettre suivie internationale de 100 g) libellée à vos nom et adresse.  
*(Ne pas enlever le coupon situé au verso de cette enveloppe, celui-ci sera conservé par le bureau des doctorats).*

\* ATTENTION : une carte de bus, carte d'étudiant ... ne sont pas des pièces d'identités recevables  
La carte nationale d'identité ou le passeport sont les seuls à pouvoir certifier à la fois l'identité **et** la nationalité de leur titulaire.